

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
T ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la ville de Wattlelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la projection en plein air d'un film de QCW.

ARRETE

Article 1^{er} - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le mercredi 16 octobre 2024 de 17 heures 30 à 21 heures dans les artères ci-dessous :

- Rue Daniel Mayer (entre les rues Léon Blum et Pierre Brossolette)
- Rue Pierre Brossolette (entre les rues du Président Paul Doumer et Henri Ghesquière)

Article 2 - La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le mercredi 16 octobre 2024 de 19 heures 30 à 21 heures dans la rue Léon Blum (entre les rues Gaston Defferre et Daniel Mayer).

Article 3 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 5 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 alinéa 1 et L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattlelos, le 4 octobre 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT